

Bureau Fédéral

Réunion du 18 janvier 2019 à Paris

Présents : Jean-Pierre SIUTAT – Président.

Mmes Catherine GISCOU et Stéphanie PIOGER.

MM. Christian AUGER, Thierry BALESTRIERE, Pierre DEPETRIS, Jean-Pierre HUNCKLER, René KIRSCH, Philippe LEGNAME, Paul MERLIOT, Gérald NIVELON et Yannick OLIVIER.

Invités : Mmes Agnès FAUCHARD, Marie-Laure LAFARGUE (Présidente du club de Basket Landes) et Marie-Sophie OBAMA (Présidente déléguée du club Lyon ASVEL Basket Féminin).

MM. Bernard DANNEL, Stéphane KROEMER, Michel MARGUERY, Jean-Pierre CIGLIA (Président du club Nantes Rezé Basket), Pierre FOSSET (Président du club Bourges Basket), Philippe PROVOST (Président du club Roche Vendée BC), Carmelo SCARNA (Président du club ESB Villeneuve d'Ascq Lille Métropole) et Yannick YERNAUX (Président du club Flammes Carolo Basket Ardennes).

Assistent : Mmes Amélie MOINE, Léa DUMAS, Ludivine SAILLARD et Clarisse ACHE (en partie).

MM. Alain CONTENSOUX (DTN), Jacques COMMERES, Sébastien DIOT, Jean-Philippe GAUDICHAU, Pascal GOUDAIL, Jérôme PRIGENT, Matthieu SOUCHOIS, Gilles THOMAS et Guillaume GUERIN (en partie).

| ANNEXES | |
|---------|---|
| N° | Intitulé de l'Annexe |
| 1 | 2019-01-18 BF Annexe 01 - 0 Procédures Fonds Federal V1 LSD |
| 2 | 2019-01-18 BF Annexe 02 - Etude évolution Charte des officiels V2 MMYbis |
| 3 | 2019-01-18 BF Annexe 03 - 0 DG - FFBB 2024 - Demandes affiliation V4 MLD |
| 4 | 2019-01-18 BF Annexe 04 - 1-HN BF Point général VF |
| 5 | 2019-01-18 BF Annexe 05 - ADS Statistiques Tournois 3x3 |
| 6 | 2019-01-18 BF Annexe 06 - ADS Statistiques Championnat 3x3 |
| 7 | 2019-01-18 BF Annexe 07 - ADS RECAP OPEN PLUS |
| 8 | 2019-01-18 BF Annexe 08 - 5-CFC Point Général (calendrier général, e-Marque V2, phases finales) -V1 ASN |
| 9 | 2019-01-18 BF Annexe 09 - 5-CFC Modifications règlementaires (2019-2020) - V1 ASN |
| 10 | 2019-01-18 BF Annexe 10 - 5CFC Championnats de France U15 Elite et U18 Elite - Evolutions - V5 JPS |
| 11 | 2019-01-18 BF Annexe 11 - 5-CFC Coupe de France Jeunes – Nouvelle formule - V4 ASN |
| 12 | 2019-01-18 BF Annexe 12 - 0- DG Point RH |
| 13 | 2019-01-18 BF Annexe 13 - calcul tarif licences V3 |
| 14 | 2019-01-18 BF Annexe 14 - Présentation SG V1 TBE |
| 15 | 2019-01-18 BF Annexe 15 - 2-DFE-FORMATION-Point général.pptx |
| 16 | 2019-01-18 BF Annexe 16 - 2-CFO Plan de formation statisticiens V1 SKR |
| 17 | 2019-01-18 BF Annexe 17 - 2-DFE Réunion CFO-COMED - Réunion du 19 novembre 2018 |
| 18 | 2019-01-18 BF Annexe 18 - 2-CFO Création du groupe _Réserve National_ VFIN SKR |
| 19 | 2019-01-18 BF Annexe 19 - 2-OFFICIELS-PLAN-FORMATION-OFFICIELS-3x3-VFIN |
| 20 | 2019-01-19 BF Annexe 20 - 6-DAJI Note Evolution Statuts types Ligues et Comités |
| 21 | 2019-01-18 BF Annexe 21 - DAJI Critères saisine CFD |

1. Ouverture par le Président

Jean-Pierre SIUTAT souhaite la bienvenue aux présidents de clubs de Ligue Féminine présents.

Il rappelle que cette année est très importante pour les équipes nationales. En effet, si l'Équipe de France Masculine est d'ores et déjà qualifiée pour la Coupe du Monde en Chine, elle doit néanmoins conserver sa place afin de s'assurer de la meilleure place possible lors du tirage au sort.

Il informe le Bureau que la NBA a organisé un match à Londres et qu'une rencontre pourrait être organisée à Paris l'année prochaine. Cela pourrait être un événement intéressant pour le basket français.

Il annonce également que la FFBB organisera le Championnat d'Europe de 3x3 en 2021. L'Esplanade de la Défense est le lieu envisagé, même si les études techniques sont en cours afin de confirmer la faisabilité de l'évènement sur ce site. Il ajoute que la FFBB est également candidate à l'organisation du Championnat d'Europe Féminin de 2021. Le dossier de candidature doit être finalisé pour le mois de mars. Il précise que la FFBB a souhaité se positionner sur l'organisation de l'Euro féminin plutôt que sur le masculin car cette équipe est prometteuse et a le potentiel pour aller au bout de la compétition. De plus, c'est une équipe jeune qui a les Jeux de Paris 2024 en ligne de mire.

2. Présidence

a. FFBB2024 :

i. Point du projet

Jean-Pierre SIUTAT fait savoir au Bureau Fédéral que si ce projet commence à être bien connu sur les territoires, il est nécessaire de continuer à communiquer dessus car de nombreux clubs ont des difficultés à s'y projeter.

Après un rappel du contexte du sport en France, il précise les 7 composantes du projet :

1. Club 3.0 : les statuts de la FFBB, modifiés en AG, permettent maintenant l'affiliation de nouvelles structures ; reste à finaliser les principes d'affiliation de certaines structures VxE.
2. Pratiques 5x5 : assouplir les offres ; poser une ligne entre la pratique loisir et la compétition afin d'adapter les règles.
3. Pratiques 3x3 : les compétitions se mettent en place ; les premiers éléments statistiques sont disponibles et présentés plus tard.
4. Pratiques VxE : le Basket Santé est finalisé ; un partenariat avec l'association Siel Bleu (qui intervient auprès de publics dans le besoin tels que les personnes en EPAHD entre autres) est en cours d'élaboration, Siel Bleu devant évaluer auparavant le Basket Santé ; 3 régions tests : l'Île de France, le Grand Est et les Pays de la Loire. Le Basket Inclusif et le Basketonik sont en expérimentation.
5. Digitalisation : présentation aujourd'hui de la plateforme digitale et de l'application sur smartphone.
6. Plan infra : procédure de traitement des dossiers de financements de nouveaux terrains en cours d'élaboration.
7. Accompagnement : les ressources humaines sont maintenant recrutées et opérationnelles.

ii. Plateforme digitale

Clarisse ACHE rappelle qu'il a été décidé de lancer un projet de plateforme web et d'appli mobile à destination d'un public pratiquant le 3x3 lui permettant ainsi d'avoir facilement accès aux services proposés par la Fédération.

Guillaume GUERIN fait une démonstration de l'utilisation de la plateforme web et de l'application mobile.

Jean-Pierre SIUTAT les remercie pour cette présentation de qualité et demande aux personnes présentes si elles ont des questions ou remarques.

Cathy GISCOU demande si la localisation des terrains est disponible pour les DOM TOM et comment l'application prendra en compte les tournois organisés par les partenaires éducatifs tels que la FFSU (les joueurs FFSU ou UNSS n'ayant pas de licence FFBB). Guillaume GUERIN l'informe que les DOM TOM auront accès à la localisation des terrains et tournois. Les partenaires éducatifs auront la possibilité d'homologuer leurs tournois sur la plateforme sans mettre en place d'obligation d'inscription en ligne.

Marie-Sophie OBAMA fait part de l'intérêt des clubs professionnels pour ce projet et ajoute qu'ils souhaitent en être acteurs.

Clarisse ACHE signale qu'il reste le parcours utilisateur à tester et à alimenter la plateforme en contenus. Elle souhaite que, pour le lancement, le top 100 des joueurs français s'y inscrivent et que les tournois soient bien référencés. Les modules de paiement doivent également être finalisés. L'équipe projet devrait avoir finalisé la plateforme dans un mois environ. La même plateforme sera déclinée pour le VxE.

iii. Plateformes commerciales

Jean-Pierre SIUTAT indique que la Fédération doit se positionner sur les plateformes commerciales. A ce sujet, il rencontrera Gilles BRAVO, Directeur Général de Hoops Factory. MKTG, sollicité sur ce sujet, a fait une proposition de mission.

iv. PDT, Plan Infra, et procédure d'instruction du Fonds Fédéral

La FFBB commence à recevoir des plans de développement des territoires. Il félicite d'ailleurs la Ligue d'Occitanie pour la qualité de son document, qui sera diffusé pour permettre d'autres territoires de s'en inspirer. Ces PDT devront être complétés par une partie du Plan Infra afin que le CNDS puisse intervenir, dans le cadre de l'accord signé avec la FFBB et qui favorisera les demandes de financement pour des créations de terrains de 3x3.

La création de terrains de 3x3, adossés à des gymnases et pouvant faciliter la vie des clubs affiliés en leur offrant des créneaux d'entraînement supplémentaires et en mutualisant des structures existantes (douches, vestiaires), sera accompagnée par la FFBB dans le cadre de son Fonds Fédéral : la FFBB fournira le ou les poteaux de basket ; un appel d'offres est en cours auprès de fournisseurs.

Ludivine SAILLARD présente la procédure d'instruction des demandes d'aides à la création de terrains (voir l'annexe 1). Elle ajoute que les sources de financement possibles seront recensées et que cette liste sera mise à disposition des structures qui le souhaitent.

b. Charte des officiels – Production du groupe de travail pour V2

Michel MARGUERY propose des modifications à la Charte des Officiels (voir l'annexe 2).

Une discussion s'engage.

Le Bureau Fédéral souhaite qu'une note ainsi que cette présentation soient envoyées aux Comités et Ligues afin qu'elles transmettent à la Fédération leurs remarques et propositions qui seront présentées au prochain Comité Directeur.

c. Commission FFBB 2024 & Club 3.0

i. Demandes d'affiliation (5 dossiers)

Matthieu LACHENAUD présente les demandes d'affiliation qu'il a reçues (voir l'annexe 3).

Concernant les demandes des associations 3x3 : le Bureau Fédéral valide les demandes d'affiliation à l'exception de la structure « Le 3x3 est à Noue » pour laquelle la Ligue Ile de France a transmis un avis réservé. La Fédération prendra contact avec l'adjoint au maire de Montreuil avant de se prononcer.

Le Bureau étudiera la demande d'affiliation du « Camp Basket Champardennais » lors de sa réunion du mois de mars

ii. Affiliation Deux Mains pour Demain la Vie

Matthieu LACHENAUD expose ensuite le cas de l'association « Deux mains pour Demain la Vie » (voir la suite de l'annexe 3).

Il apparaît que l'association, qui n'est pas une association sportive, n'a pas pour objet la pratique ou le développement du basket mais la réinsertion de personnes à travers, « *notamment le basket, l'art sous toutes ses formes ou toute autre activité (...)* » et ne correspond pas aussi aux objectifs statutaires de la Fédération.

Refus d'affiliation par le Bureau Fédéral, à l'unanimité des membres présents, René KIRSCH n'ayant pas pris part aux délibérations.

3. Délégation Haut Niveau

Jean-Pierre SIUTAT informe le Bureau que l'Équipe de France féminine de 3x3 a de bonnes chances de se qualifier pour les Jeux Olympiques si elle obtient le même classement au ranking FIBA que 2018. Ce sera plus compliqué pour l'équipe masculine.

Il propose de créer, si possible fin 2020) un circuit professionnel de 12 équipes masculines et 12 féminines, (soit 48 joueurs et joueuses) dont la plupart participeront à des tournois internationaux et donc rapporter des points.

a. Point général

Philippe LEGNAME fait un point sur les compétitions de LFB, LF2 et NM1 (voir l'annexe 4).

Il remercie également les présidents de clubs de Ligue Féminine présents, pour leur venue. Il liste ensuite les sujets qu'ils souhaitaient aborder :

- L'Open
- Charte Marketing et Keemotion
- La qualification concernant l'Eurocoupe et l'Euroleague
- Le Joker médical
- Le statut de la jeune joueuse

Marie-Sophie OBAMA confirme que les clubs de LFB sont attachés à l'Open qui est un bel outil de promotion du basket féminin. Cependant, il est constaté un manque d'attractivité pour cet évènement à Paris. Elle demande s'il n'est pas possible de délocaliser l'Open, de le faire tourner en région et que les clubs en soient organisateurs. Elle demande aussi si la formule doit être conservée : est-ce que cela reste la première journée de championnat ou doit-on adopter un autre format.

Jean-Pierre SIUTAT souligne que si l'Open quitte Paris, il sera très possible d'y revenir. Si l'Open est délocalisé, il faut s'engager à l'inscrire dans la durée (10 ans) sous peine de le voir disparaître. Il précise qu'il n'est pas hostile à cette idée et qu'un projet doit être présenté au Bureau Fédéral puis au Comité Directeur.

Concernant la Charte Marketing et Keemotion, Marie-Laure LAFARGUE signale qu'il y a une inquiétude des clubs de LFB quant à ce projet d'évolution du cahier des charges marketing qui ne leur semble pas prendre suffisamment en compte les spécificités de leur division et être trop calqué sur celui de la LNB. Elle rappelle que l'expérience de Keemotion n'a pas satisfait les clubs.

Elle ajoute que les clubs souhaitent être partie prenante de ces travaux.

Philippe LEGNAME précise que le système Keemotion coute 17 000€ par an aux clubs, en partie financé par la FFBB. Marie-Laure LAFARGUE signale que le cahier des charges FIBA étant différent, les clubs participant aux compétitions européennes doivent déboursier 35 000€ de frais de production par an. Elle demande donc de laisser le choix d'utiliser Keemotion ou un autre moyen de production.

Le Bureau Fédéral est favorable à cette proposition.

Ce sujet sera abordé lors de la réunion des clubs de LFB du 29 janvier.

Carmelo SCARNA demande s'il est possible que les clubs classés 7^{ème} et 8^{ème} puissent avoir un ticket européen.

Jean-Pierre SIUTAT rappelle que la décision de passer à 6 clubs en championnat européen a été prise avec les clubs de LFB.

Marie-Laure LAFARGUE indique que les clubs aborderont de nouveau ce sujet et reviendront vers la Fédération avec une proposition. Elle rappelle qu'un club qui n'est pas européen aujourd'hui souffre d'un manque de visibilité, surtout suite au passage à 12 équipes en LFB ce qui réduit le nombre de rencontres.

Marie-Laure LAFARGUE rappelle que selon la réglementation concernant les changements médicaux, une joueuse majeure blessée en équipe de France (5x5 ou 3x3) peut être remplacée par une joueuse non-communautaire. Cependant, il n'y a pas suffisamment de joueuses françaises disponibles pour remplacer une joueuse blessée hors Équipe de France, et cela peut devenir un business pour les joueuses pouvant être remplaçantes. Elle demande donc que le règlement soit modifié afin de permettre le remplacement d'une joueuse majeure hors Équipe de France par des joueuses non françaises.

Marie-Sophie OBAMA informe le Bureau qu'un accord est en cours d'élaboration concernant les jeunes joueuses qui évoluent à la fois en équipe première et en centre de formation afin de lutter contre le départ de jeunes vers les États-Unis en leur proposant un contrat professionnalisant et en leur donnant du temps de jeu. Elle demande donc, en attendant que cet accord soit validé, de permettre à une joueuse sous convention de formation d'y assortir un contrat de travail dans le cas où elle jouerait avec l'équipe professionnelle sans l'empêcher de prendre part aux compétitions de NF2 ou U18 Elite.

Jean-Pierre SIUTAT évoque le principe de la licence AS Haut Niveau qui est un outil à disposition des clubs LFB.

Le Bureau Fédéral est favorable à la reconnaissance du statut de joueuse en formation par l'accord sectoriel mais refuse de faire évoluer sa réglementation sur les règles de participation permettant à des joueuses sous contrat professionnel d'évoluer dans les équipes réserves et espoirs.

4. Délégation 3x3

Jean-Pierre SIUTAT remet officiellement à Nathalie LESDEMA le diplôme de la médaille d'Or de la Jeunesse et des Sports.

a. Point général

Nathalie LESDEMA souligne le travail effectué par le Pôle 3x3, dont l'équipe s'investit beaucoup. Elle ajoute que la Commission 3x3 s'est réunie pour la première fois le 10 janvier et a fait un état des lieux du 3x3 et a étudié les projets à mettre en place et défini le calendrier des Open Plus.

b. Statistiques des tournois 3x3

Jérôme PRIGENT présente les statistiques concernant les tournois 3x3 (voir l'annexe 5).

Jean-Pierre SIUTAT souligne que si le nombre de tournois organisés par les clubs a augmenté d'environ 30%, ceux organisés par des structures privées ont doublé.

c. Statistiques du championnat 3x3

Jérôme PRIGENT présente ensuite les statistiques relatives au Championnat 3x3 (voir l'annexe 6).

d. Open plus validés par la commission 3x3

Il expose ensuite la liste des Open Plus validés par la Commission 3x3 (voir l'annexe 7).

| |
|--|
| Validation des Open Plus par le Bureau Fédéral |
|--|

Il ajoute que la FFBB a reçu 5 propositions d'organisation de tournois internationaux. Les conventions de partenariat sont en cours d'élaboration. Il précise que ces tournois rapportent beaucoup de points au ranking FIBA.

Jean-Pierre SIUTAT signale qu'il va rencontrer Andreas ZAGKLIS, nouveau Secrétaire Général de FIBA, et évoquera avec lui le sujet de la protection des Fédérations dans le développement du 3x3.

5. Délégation Compétitions & Pratiques Sportives

a. Point général

Yannick OLIVIER fera un point précis sur le VxE lors de la prochaine réunion du Bureau Fédéral. Il rappelle que l'appel à candidature pour l'organisation de la Coupe de France Basket Entreprise 3x3 et 5x5 a été lancé.

Alain SALMON annonce que la première réunion pour l'élaboration du calendrier général 2019-2020 s'est tenue le matin même.

Il revient sur les difficultés rencontrées le weekend précédent lors du lancement d'e-Marque V2. En effet, suite à un mauvais paramétrage au niveau du serveur, les feuilles de marque ne sont pas toutes remontées. Les services ont été mobilisés toute la semaine pour les récupérer, il en manque toujours quelques-unes. Il précise qu'il y a des ajustements à faire sur l'application et sur les post-contrôles dans FBI.

Il présente ensuite le récapitulatif des organisations de phases finales pour la saison 2018-2019 (voir l'annexe 8).

b. Modifications règlementaires

Gérald NIVELON propose des modifications règlementaires pour la saison 2019-2020 (voir l'annexe 9).

| |
|---|
| Validation des modifications règlementaires par le Bureau Fédéral |
|---|

c. NM3 – Propositions d'évolutions

Alain SALMON expose des propositions d'évolutions des championnats de France NM3 et NF3.

Ce point sera abordé lors du Bureau Fédéral du mois de février.

d. Championnats de France U18 et U15 Elite – Modifications

Alain SALMON propose des évolutions aux championnats de France U15 et U18 Elite (voir l'annexe 10).

Validation des propositions par le Bureau Fédéral

e. Coupe de France Jeunes – Nouvelle formule

Il présente ensuite une proposition de nouvelle formule de la Coupe de France Jeunes (voir l'annexe 11).

Validation de la nouvelle formule par le Bureau Fédéral

6. Direction Générale / Direction Technique

a. Point général

Alain CONTENSOUX présente les deux nouveaux salariés qui ont rejoint la Fédération (voir l'annexe 12). Il ajoute que le mardi suivant, commenceront les travaux aux 6^{ème} et 5^{ème} étages ainsi qu'au 1^{er} sous-sol qui dureront une quarantaine de semaines. Les services seront déménagés au fur et à mesure durant cette période.

Il signale que la Ligue PACA ayant tenu son Assemblée Générale électorale, le Directeur Technique Régional nommé est Eric KELHOFNER. Le 25 janvier prochain se tiendra un séminaire des DTR durant lequel seront abordés l'organisation des nouvelles équipes techniques régionales, le rôle des DTR, une présentation des différents services de la Fédération.

Concernant le 3x3, il annonce que la FFBB est entrée dans une année civile particulièrement importante : le 1^{er} novembre 2019, la FIBA annoncera le ranking officiel et par conséquent les équipes qualifiées pour les jeux olympiques. A ce jour, l'Équipe de France Féminine est 2^{ème} au ranking mondial et est donc qualifiée si elle se maintient dans les 4 premières. Il souligne que l'Ukraine et la Mongolie sont juste derrière la France. Il indique que 6 joueuses françaises sont dans le Top 10 mondial.

Il informe le Bureau Fédéral que l'Équipe de France Masculine est au 15^{ème} rang mondial et au 9^{ème} rang européen. En l'état actuel des choses, l'équipe devra passer par un TQO.

Jacques COMMERES remercie les Présidents de clubs de LFB pour la mise à disposition de leurs cadres pour encadrer les équipes de France et leur rappelle qu'il est à leur disposition si besoin.

Il fait savoir au Bureau Fédéral que l'Euro féminin de cette année est très important : l'Équipe de France doit faire partie des 6 premiers si elle veut se qualifier pour le TQO 2020. Il ajoute que la préparation de l'équipe est difficile à organiser car les Fédérations veulent toutes organiser des rencontres à domicile mais pas se déplacer.

Concernant l'Équipe de France Masculine, il annonce que la sélection des 12 joueurs qui affronteront la Finlande et la République Tchèque en février a été diffusée. Il souligne l'arrivée dans le groupe de Théo MALEDON âgé de seulement 17 ans. Il rappelle que l'enjeu de ces rencontres est de conforter la 1^{ère} place de l'équipe et être tête de série pour le tirage au sort de la Coupe du Monde.

Concernant les équipes de France jeunes, il informe les membres du Bureau Fédéral que les entraîneurs des équipes ayant été nommés, le travail d'élaboration des programmes est en cours.

7. Trésorerie

a. Point général

Jean-Pierre HUNCKLER annonce que la Fédération attend des paiements, en retard, de 880 000€ dont 570 000€ qui concernent les Ligues. Une relance a été faite par téléphone par les services.

Il signale que deux clubs l'inquiètent :

- Aubenas doit des retards de pénalités à la FFBB, à la CCG et à la Formation
- La Charité doit différentes contributions à la FFBB et les trois derniers prélèvements ont été rejetés par la banque

Le Bureau Fédéral souhaite que des dossiers disciplinaires soient ouverts à l'encontre de ces clubs pour non-respect des règlements et non-paiement des dettes fédérales si leur situation n'est pas régularisée d'ici au prochain Bureau Fédéral.

Stéphanie PIOGER demande que le détail des sommes dues par les clubs soient transmis à la DAJI.

Jean-Pierre HUNCKLER signale que le club du CAJO Vierzon est en cessation de paiement, ce qui fragilise le Comité Départemental du Cher qui demande donc de ne pas lui facturer la part fédérale sur les licences. Il n'est pas hostile à cette demande, d'autant plus qu'il s'agit d'un petit comité, mais il souhaite qu'un cadre soit mis afin d'éviter de recevoir ce type de demande d'autres comités.

Stéphanie PIOGER rappelle qu'il est laissé à l'appréciation du Bureau Fédéral de demander le paiement global ou partiel des dettes du club. Le Bureau Fédéral peut donc ne pas facturer la part fédérale et accorder le transfert de droits.

b. Étude sur les coûts des mutations

Jean-Pierre HUNCKLER présente une proposition d'encadrement du tarif des mutations (voir l'annexe 13).

Le Bureau Fédéral souhaite que les coûts de mutation soient harmonisés. Un travail sera mené par la Commission des Finances avec les territoires et présenté lors de la réunion du Bureau Fédéral du mois de mars. Des propositions seront également faites afin d'aider les clubs à licencier des dirigeants.

8. Secrétariat Général

a. Point général

Thierry BALESTRIERE rappelle que le 9 février se tiendra la réunion des Directeurs Territoriaux dont l'ordre du jour est à définir et que le 12 mai sera organisé un séminaire des présidents de Ligues et Comités. De plus, une première mouture du calendrier administratif de la saison 2019-2020 sera présenté au Bureau Fédéral des 8 et 9 février. Le calendrier sera finalisé et présenté au Comité Directeur du 8 mars.

b. Attribution des médailles d'or par Ligue Régionale

Thierry BALESTRIERE indique que suite aux fusions des Ligues, les règlements relatifs à l'octroi des récompenses fédérales doivent évoluer. Une proposition sera faite au prochain Bureau Fédéral.

c. Création d'un coq de bronze

Jean-Pierre SIUTAT propose qu'un coq de bronze soit créé afin de récompenser les dirigeants méritants qui ont eu un rayonnement local important et qui continuent à œuvrer pour le basket français après avoir obtenu une médaille d'or depuis un certain nombre d'années.

| |
|--|
| Validation de la proposition par le Bureau Fédéral |
|--|

d. Assemblées Générales des Ligues Régionales

Thierry BALESTRIERE présente les dates des réunions de zones et carrefours d'échanges ainsi que des Assemblées Générales des Ligues Régionales (voir l'annexe 14).

e. Candidatures à l'organisation de l'Assemblée Générale FFBB 2020 et 2021

Il expose ensuite un récapitulatif des candidatures reçues pour l'organisation des Assemblées Générales de la FFBB pour 2020 et 2021 (voir la suite de l'annexe 14).

Le Bureau Fédéral souhaite que la structure candidate à l'organisation de l'AG 2020, le Comité du Pas de Calais, soit invitée au Bureau Fédéral du mois de février afin de présenter son projet s'il est prêt.

9. Délégation Formation & Emploi

a. Point général

Christian AUGER présente les dossiers d'actualité pour le pôle Formation et Emploi ainsi que les principales formations en cours (voir l'annexe 15).

Matthieu SOUCHOIS expose les principales modifications induites par la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel (voir la suite de l'annexe 15). Il souligne que pour les Ligues qui sont également Centre de Formation Professionnel, il y aura de nouvelles exigences quant à la qualité des formations proposées à partir de 2021. Les organismes prenant en charge les formations des salariés seront également impactés car on saura au 1^{er} avril 2019 si Uniformation est maintenu ou s'il est remplacé.

Enfin, il signale qu'à partir de 2021 l'apprentissage sera ouvert à de nouveaux contrats.

Christian AUGER ajoute que le Service National Universel sera testé dans 13 départements dont le Val d'Oise, ce qui peut être intéressant.

Cathy GISCOU indique que dès le début du mois de janvier, de nouveaux contrats ont été mis en place à destination des associations afin de remplacer les contrats aidés et renforcer le mouvement associatif.

Matthieu SOUCHOIS fait part au Bureau Fédéral des difficultés rencontrées au sujet du Service Civique (voir la suite de l'annexe 15).

b. Commission Fédérale des Officiels

i. Statisticiens – plan de formation et création du niveau de statisticien fédéral

Stéphane KROEMER propose la création d'un niveau Statisticien HN ainsi qu'un plan de formation adapté (voir l'annexe 16).

ii. Propositions de modifications des règles médicales pour les arbitres

Il présente ensuite le compte-rendu de la réunion CFO-COMED du 20 novembre 2018 (voir l'annexe 17). Bernard DANDEL insiste sur l'importance du suivi médical des arbitres qui sont souvent des sujets à risques (fumeurs, sédentaires, parfois en surpoids...). Il rappelle qu'en cas d'incident, la responsabilité de la structure qui l'a désigné peut-être engagée.

Le Bureau Fédéral rappelle qu'il est interdit de désigner un arbitre qui n'aurait pas renouvelé sa licence et/ou ne serait pas à jour du suivi médical.

iii. Création d'un groupe « réserve » d'arbitres pour officier sur les rencontres de Championnat de France, groupe national

Stéphane KROEMER présente la mise en place de la création d'un groupe « réserve » national pour les arbitres Championnat de France (voir l'annexe 18).

iv. L'arbitrage du 3x3

Il présente ensuite le plan de formation des Officiels 3x3 (voir l'annexe 19).

10. Délégation aux Affaires Juridiques et Institutionnelles

a. Statuts des structures - Étude des statuts actuels et propositions d'évolutions

Stéphanie PIOGER propose une note à destination des Ligues et Comités pour que leurs statuts soient modifiés afin d'être mis en conformité avec les statuts fédéraux qui ont été modifiés lors de l'Assemblée Générale Fédérale du 20 octobre 2018 (voir l'annexe 20). Elle propose également que le Comité Directeur soit consulté à distance pour valider les trames modifiées des Statuts-types afin que les structures puissent organiser leurs AGE dans des délais raisonnables.

Les nouveaux Statuts seront proposés au prochain Bureau Fédéral avant d'être soumis au Comité Directeur consulté à distance

| |
|--|
| Validation de la note et de la procédure par le Bureau Fédéral |
|--|

b. Saisine Commission Fédérale de Discipline sur des infractions aux dispositions réglementaires sur les pratiques de rémunération dans les divisions intermédiaires

Stéphanie PIOGER présente la note de la Commission de Contrôle de Gestion présentant les critères proposés relatifs aux infractions potentielles susceptibles de faire l'objet de l'ouverture d'une procédure disciplinaire (voir l'annexe 21).

| |
|--|
| Validation de la note et de la procédure par le Bureau Fédéral |
|--|

Le Secrétaire Général va être sollicité pour l'ouverture de 53 dossiers disciplinaires.

c. Modifications réglementaires et Offre de licence

Elle annonce qu'elle aura une réunion avec Amélie MOINE sur ce sujet. Elle présentera un projet ultérieurement.

d. Situation CAJO Vierzon

Stéphanie PIOGER indique que la liquidation judiciaire du club du CAJO Vierzon a été prononcée le 14 janvier 2019. Le transfert des droits a été demandé et autorisé par le liquidateur, et concerne principalement les équipes jeunes (80 licenciés). Demande du transfert des droits sportifs de Régional 2 avec une mise hors championnat afin de permettre aux joueurs de terminer la saison dans leur championnat, l'équipe sera rétrogradée en R3 à l'issue de la saison.

Le Bureau Fédéral dispense le Comité du paiement de la part fédérale et donne un avis favorable au transfert à la Commission Fédérale Juridique – Section Règlements

Stéphanie PIOGER informe le bureau avoir reçu, très récemment, une demande de dérogation d'un club afin de pouvoir qualifier un joueur qui a été incarcéré et n'a donc pu être licencié avant le 30 novembre.

La qualification étant postérieure au 30 novembre, le joueur ne pourra évoluer en Championnat de France ou en Championnat qualificatif au Championnat de France

Le Bureau Fédéral refuse la demande de dérogation

11. Délégation Jeunesse & Territoires

a. Point général

Cathy GISCOU informe le Bureau que le nombre de licences OBE est de +70 000 par rapport à la saison dernière, et +10 000 pour les licences OBC/OBL.

Ella ajoute que le lendemain se tiendra une réunion de la Commission Mini et Jeunes à laquelle 44 comités seront représentés.

Elle revient sur le voyage aux États-Unis auquel ont participé les vainqueurs du Challenge Benjamin(e)s qui s'est très bien passé. Elle remercie Nicolas SEIGNEZ pour son travail et les joueurs qui ont été très accueillants avec les jeunes.

L'édition 2019 du challenge sera un peu différente car les joueurs se rendront à l'INSEP.

Concernant les partenariats éducatifs, elle annonce que la convention avec l'USEP a été signée le 21 décembre. Elle a également rencontré la directrice de l'UNSS, qui a été rectrice de Mayotte et a une approche intéressante sur les DOM-TOM.

Cathy GISCOU remercie également les services mobilisés sur la journée de la semaine Olympique qui se déroulera le 6 février.

Elle remercie Amélie MOINE pour son accompagnement juridique sur le dossier de Tahiti. Elle ajoute que concernant Mayotte les choses avancent car les premières subventions devraient bientôt arriver.

12. Questions diverses

Jean-Pierre SIUTAT annonce qu'il a reçu un courrier du Conseil Départemental des Hautes Pyrénées concernant sa mise à disposition. Dans ce courrier trois options sont proposées sur la mise à disposition et la rémunération de Jean-Pierre SIUTAT

Après échanges sur les propositions, le Bureau Fédéral propose de maintenir le fonctionnement actuel

Proposition adoptée à l'unanimité

Prochaine réunion du Bureau Fédéral les 8 et 9 février 2019.